



DÉLÉGUÉ DE CLASSE

SAR - Heuslich Joan - Mailleux Magali -
Gérard Anne - Bernard Nicolas -
Lambert Laurence



ROLE DES TITULAIRES DU BLOC 1

Les titulaires des classes du Bloc 1 sont désignés par la direction.

Rôles des titulaires

- ☐ Ils organisent les élections des délégués de classes.
- ☐ Personnes-ressources en cas de difficultés ou de questionnement des étudiants.
- ☐ Personnes-relais avec le Service d'Aide à la Réussite (SAR).
- ☐ Ils synthétisent les commentaires des conseils de classes et les communiquent aux étudiants.

Une réunion bilan avec les titulaires et le SAR peut être organisée en fin d'année académique pour faire le point et améliorer la collaboration entre les intervenants.

DÉLÉGUÉ DE CLASSE

SAR - Heuslich Joan - Mailleux Magali -
Gérard Anne - Bernard Nicolas -
Lambert Laurence



Délégués de classes : pour quoi faire ?

Le délégué est le porte-parole de la classe qu'il représente. Il est chargé de présenter aux autres acteurs de la vie scolaire les idées, les opinions, les plaintes, les projets de ses condisciples. Il est donc important que le délégué soit bien informé par le groupe qu'il représente. Inversement, il est chargé d'informer sa classe des décisions qui sont prises ou proposées par les autres acteurs de l'école. C'est donc aussi un rôle médiateur.

Les délégués sont élus pour une période allant d'octobre à janvier (1^{er} quadrimestre) et de février à juin (2^{ème} quadrimestre).

Dans l'idéal, le **rôle du délégué** peut se définir comme suit :

- ✓ Représenter les étudiants en toutes circonstances.
- ✓ Être le porte-parole des étudiants auprès des professeurs, de la direction et des personnels d'éducation.
- ✓ Rencontrer les délégués des autres classes et établir des passerelles de communication et d'échanges inter-classes.
- ✓ Servir d'intermédiaire entre les différents services d'information de l'école (SAR, apparitorat,...) et relayer efficacement celle-ci.
- ✓ Transmettre les informations, souhaits soumis par les étudiants de la catégorie au conseil des étudiants dans le but d'informer les différents conseils de la Haute Ecole.

À ce titre :

- ☐ Ils recueillent les avis et propositions des étudiants.
- ☐ Ils diffusent à leurs camarades les informations qui leur sont communiquées.

EN RÉSUMÉ: COMMUNIQUER - REPRÉSENTER - INFORMER

SAR - Heuslich Joan - Mailleux Magali -
Gérard Anne - Bernard Nicolas -
Lambert Laurence



Dans quel cadre évoluer ?

Plusieurs personnes ressources peuvent intervenir dans le processus :

- Les membres du Service d'Aide à la Réussite de la catégorie formalisent le cadre dans lequel les délégués vont fonctionner et peuvent organiser des réunions pour informer, répondre aux questions et échanger sur les réalités scolaires.
- Le titulaire organisera l'élection d'un délégué et d'un co-délégué par classe.
- La cellule de direction et l'apparitorat.
- Les membres du conseil des étudiants.

Concrètement ?

Début d'année, le SAR présente son service et ses objectifs aux différentes classes du Bloc 1. Par l'intermédiaire du titulaire, le SAR précise l'importance de l'élection démocratique d'un délégué et d'un co-délégué par classe et du rôle de ceux-ci. Il prévoit le timing de l'élection : échéance du mois d'octobre pour le 1^{er} mandat, échéance du mois de février pour le second mandat. Les élections sont prises en charge par le titulaire. Trois ou quatre réunions peuvent être prévues par le SAR avec les délégués et co-délégués qui constituent l'interface utile dans la gestion de l'information avec les étudiants du Bloc 1 :

- ✓ Début novembre, pour formaliser les contacts avec le SAR.
- ✓ En décembre et au mois de février, pour répondre aux questions concernant le système d'évaluation mis en place, pour faire le point et gérer des problèmes divers.
- ✓ Fin avril - début mai, pour répondre aux questions concernant le système d'évaluation mis en place.

SAR - Heuslich Joan - Mailleux Magali -
Gérard Anne - Bernard Nicolas -
Lambert Laurence



Élection des délégués et co-délégués

L'élection est organisée par le titulaire de la classe et se déroule en début d'année et/ou au mois de février pour le 2^e mandat.

Durée du mandat de délégués et co-délégués

Les délégués et co-délégués sont élus pour une période allant de septembre à janvier (1^{er} quadrimestre) et de mi-février à juin (2^e quadrimestre).

Se présenter aux élections

Quand une classe décide d'organiser des élections pour choisir un délégué de classe, il est important de réserver quelques jours avant le vote pour le déroulement de la campagne électorale. En effet, on ne vote pas au hasard, il faut d'abord s'interroger sur la volonté d'être délégué et les qualités à présenter pour mener à bien ce rôle.

Choix des candidats :

- Parmi les procédures de vote, il peut y avoir une procédure anonyme préalable où l'on demande à chacun d'écrire sur un bout de papier le(s) nom(s) des étudiants qu'il imaginerait comme candidat.
- Les candidats proposés par le groupe sont nommés et chacune des personnes se déclare ou non candidat.
- Présentation officielle de chaque candidat et possibilité de questionner les candidats sur leur motivation à jouer ce rôle. Chaque candidat s'exprime avant la procédure de vote pour présenter sa candidature et annoncer ses engagements.

Organisation du scrutin :

- ✓ Tous les étudiants sont électeurs et éligibles.
- ✓ Les candidatures sont individuelles.
- ✓ Lors de l'élection des délégués, chaque étudiant a droit à une voix. Cela signifie qu'il ne peut voter qu'une seule fois. Chaque étudiant doit alors choisir les personnes qu'il souhaite voir devenir délégué et co-délégué. Son choix s'exprime par un vote.



Le vote peut être secret ou public

Le déroulement du vote secret

Imaginons que 3 étudiants, A, B et C souhaitent être délégués. Chaque étudiant de la classe écrit ou coche sur un papier le nom de l'étudiant qu'il a choisi pour le représenter entre A, B et C. Il plie le papier et le dépose dans une boîte (urne). Il a voté.

Une fois que tous les étudiants ont déposé leur papier dans la boîte, on l'ouvre et on fait 3 piles : une sur laquelle on dépose toutes les voix pour A, une autre pour B et une dernière pour C.

L'étudiant qui a obtenu la majorité des voix, c'est-à-dire celui qui a le plus de papiers à son nom, est élu délégué, celui qui vient juste après est élu co-délégué.

Le déroulement du vote public

Le vote public se fait généralement à main levée. Reprenons notre exemple avec les 3 étudiants, A, B et C qui souhaitent devenir délégués. Dans un vote public, le professeur demande aux étudiants qui préfèrent que A devienne délégué de lever la main. Ceux qui lèvent la main choisissent donc de voter pour A. Le professeur demande ensuite à ceux qui préfèrent que ce soit B de lever la main. Ensuite, ceux qui préfèrent que ce soit C.

L'étudiant qui a récolté la majorité des voix, c'est-à-dire celui pour lequel il y a eu le plus de mains levées, est élu délégué. Celui qui vient juste après est élu co-délégué.

Et en cas d'égalité ?

Si les étudiants A et C, par exemple, ont obtenu le même nombre de voix et que B a obtenu moins de voix, tous les étudiants doivent voter une deuxième fois. Cette fois-ci, il n'y a que 2 candidats : A et C.

SAR - Heuslich Joan - Mailleux Magali -
Gérard Anne - Bernard Nicolas -
Lambert Laurence